

BARÈME DES COTISATIONS

VOTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 27 MARS 2025

Le CAUE de la Somme est une association issue de la loi sur l'Architecture de 1977, dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Le CAUE assure des missions de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation auprès de tous les publics à travers conférences, expositions, publications et actions de médiation.

L'équipe technique est composée de professionnels à votre écoute : architecte, urbaniste, paysagiste ou documentaliste.

Adhérer au CAUE, c'est bénéficier de services spécifiques :

> Conseil gratuit et personnalisé par les conseillers du CAUE pour vos projets d'aménagement

> Invitations privilégiées aux événements organisés par le CAUE : journées de formation et de sensibilisation, conférences, voyages d'étude, expositions...

> Prêts d'ouvrages et de revues par le Centre de ressources



Le CAUE, c'est un lieu convivial avec un jardin ouvert à tous les publics pour vous accueillir, vous conseiller et vous documenter !



Particuliers.....gratuit

Syndicats ou associations de collectivités200 €

Personnes morales et autres établissements publics.....100 €

Professionnels de plus de 10 salariés.....100 €

Professionnels de moins de 10 salariés.....50 €

Communes

De 1 à 200 habitants.....30 €

De 201 à 500 habitants.....70 €

De 501 à 1 000 habitants.....100 €

De 1 001 à 5 000 habitants.....200 €

De 5 001 à 10 000 habitants.....400 €

De 10 001 à 50 000 habitants.....800 €

EPCI (Etablissements de Coopération Intercommunale)

Moins de 50 000 habitants.....800 €

Plus de 50 000 habitants.....1 200 €

EXPERTISER

ARCHITECTURE

CONSEILLER



PAYSAGE

FORMER

DOCUMENTER

SENSIBILISER



MUTUALISER

URBANISME